

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 MARS 2014

Compte-rendu

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine BAILBE, Patrick TATU, Michel NELLY, Marylin BURNOT, Marie-Pierre FAYOLLE

Absents : Anne-Laure DAVID, Georges PACAREAU

APPROBATION du COMPTE de GESTION 2013

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 soit :

68 915.47 € en investissement
94 598.28 € en fonctionnement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente le budget

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses sont équilibrées à **1 221 863.28 €**

Section d'INVESTISSEMENT (reports de 2013 et propositions 2014)

Remboursement des emprunts	95 986.86 €
Cautionnement	600.00 €
Travaux et acquisitions	331 976.13 €
Dépenses imprévues	12 683.42 €
Déficit d'investissement reporté	88 359.27 €

TOTAL des DEPENSES 529 605.68 €

Affectation du résultat 2013	68 915.47 €
Recettes non affectées (TVA, taxe aménagement)	162 506.00 €
Fonds de concours Roannais Agglomération	43 300.00 €
Emprunt	97 000.00 €
Amortissement	5 562.21 €
Dépôt et cautionnement	600.00 €
Subventions sur travaux et acquisitions	81 722.00 €
Virement de la section de fonctionnement	70 000.00 €

TOTAL des RECETTES 529 605.68 €

TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation	6.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.51 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014

Le Conseil fixe ainsi les subventions attribuées au titre de l'année 2014

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	495.00 €
AEP ST LOUIS	120.00 €
Comité des Fêtes (VCR 250, jumelage 550, comité 550)	1 350.00 €
Arche de Noé	384.20 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire – Classe PAC	250.00 €
Autour du Livre	300.00 €
Horizon	450.00 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle – Sorties fin d'année	400.00 €
Croix Rouge française	50.00 €
Cercle INDIGO	400.00 €
Loisirs et Création's	200.00 €
Pêche et chasse	120.00 €
Prévention routière	50.00 €
SOU des ECOLES (4 € x 234 enfants)	936.00 €
Centre formation d'apprentis	700.00 €
Tennis de table	550.00 €
ASPN Volley	300.00 €
Divers	944.80 €
Subvention CCAS Pouilly (location matériel)	400.00 €

LIGNE DE TRÉSORERIE 2014

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute Loire une ouverture de crédit à court terme de 200 000 € (deux cent mille euros) destinée à faciliter l'exécution budgétaire de 2014.

GARANTIE DES PRETS CONTRACTÉS PAR OPHEOR

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'OPHEOR (Office Public de l'Habitat) a lancé une opération d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 4 logements sociaux à POUILLY LES NONAINS, rue des Coquelicots.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 638 112 €. M. le Directeur d'OPHEOR sollicite la commune pour une garantie à hauteur de 26 % du montant des emprunts, soit un maximum de 133 970.72 €.

M. le Maire présente la proposition faite par la Caisse des Dépôts à OPHEOR pour le financement : 4 prêts d'un montant de 116 971 €, 32 639 €, 274 279 € et 91 383 €.

Le conseil s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

VOIRIE 2014 – CONSULTATION POUR LES TRAVAUX

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la commission Voirie, rappelle les principaux travaux envisagés.

Suppression du Carrefour de la route de la Bûche avec la RD 18

Enrobés : Chemin de la Bergerie, Chemin des Pellins, Rue de Montgivray, Cour rue du 14 Juillet

Busage fossés, purges et pata.

L'estimation totale des travaux est inférieure à 90 000 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à utiliser la procédure adaptée pour la consultation et à signer tous les documents s'y rapportant.

ADHESION DE ROANNAIS AGGLOMERATION A ROANNAISE DE L'EAU POUR LES COMPETENCES

Le Conseil Municipal approuve :

- 1) l'adhésion de Roannais Agglomération à la compétence à la carte eaux pluviales de Roannaise de l'Eau sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- 2) l'adhésion de Roannais Agglomération à la compétence à la carte prévention du risque d'inondation de Roannaise de l'Eau, uniquement pour le barrage de l'Oudan à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- 3) la modification des statuts.

MULTI-ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS CONVENTION AVEC le Docteur Claire STOCK

A ce jour, il n'y a plus de médecin pour la crèche. Le Dr Claire STOCK a été contactée et accepte d'assurer cette mission. Mme DEMEURE BESSON présente le projet de convention qui a été rédigé.

Il est précisé que le Dr STOCK interviendra en tant que contractuelle sur la base de dix vacations d'une durée de deux heures chacune, selon un calendrier établi avec la Directrice.

DÉNOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DE LA BÛCHE

M. le Maire informe que des constructions sont en cours dans le lotissement du Domaine de la Bûche et qu'il convient de donner un nom à la voie de desserte.

Plusieurs propositions sont faites et le Conseil municipal, à l'unanimité, en raison de la proximité de l'aérodrome de Roanne-Renaison, décide de dénommer cette voie :

- Rue de l'Oiseau Blanc